

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2020

SECRÉTAIRE	Karine DESMOULIN
SECRÉTAIRE ADJOINTE	Christelle JECKEL
ASSESEURS constituant le bureau de vote	Patrice BEUNARD Bruno DUMONTEIL

N°	INTITULÉS DES DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS	RÉSULTATS DES VOTES
DEL-2020-07-001	INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)	M-H DES ESGAULX	le Conseil a PRIS ACTE
DEL-2020-07-002	ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)	A. MOUSTIÉ	Marie-Hélène DES ESGAULX a obtenu 39 voix au 1er tour de scrutin et est proclamée PRÉSIDENTE DE LA COBAS
Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente installée, prend la présidence de la séance			
DEL-2020-07-003	FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS, MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE, AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)	M-H DES ESGAULX	UNANIMITÉ
DEL-2020-07-004	ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS, MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)	M-H DES ESGAULX	<ul style="list-style-type: none"> - Patrick DAVET : 1er Vice-Président avec 39 voix - Yves FOULON : 2ème Vice-Président avec 43 voix - François DELUGA : 3ème Vice-Président avec 44 voix - Xavier PARIS : 4ème Vice-Président avec 42 voix - Gérard SAGNES : 5ème Vice-Président avec 40 voix - Patrice BEUNARD : 6ème Vice-Président avec 43 voix

			<ul style="list-style-type: none"> - Pascal BERILLON : 7ème Vice-Président avec 40 voix - André MOUSTIE : 8ème Vice-Président avec 41 voix - Eric BERNARD : 9ème Vice-Président avec 39 voix - Elisabeth REZER- SANDILLON : 10ème Vice-Présidente avec 43 voix - Sylvie BANSARD : 11ème Vice-Présidente avec 43 voix - Nathalie DELFAUD : 12ème Vice-Présidente avec 39 voix - May ANTOUN : Conseillère Déléguée d'Arcachon avec 44 voix - Jean-François BOUDIGUE : Conseiller Délégué de La Teste de Buch avec 39 voix - Evelyne DONZEAUD : Conseillère Déléguée de Gujan-Mestras avec 44 voix - Karine DESMOULIN : Conseillère Déléguée du Teich avec 43 voix
DEL-2020-07-005	LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)	M-H DES ESGAULX	le Conseil a PRIS ACTE
DEL-2020-07-006	ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COBAS AU SIBA	M-H DES ESGAULX	sont élus avec 44 voix : Yves FOULON, Patrice BEUNARD, Paul SCAPPAZZONI, Sophie DEVILLIERS, Patrick DAVET, Brigitte GRONDONA, Gérard SAGNES, Catherine OTHABURU, Dominique POULAIN, Eric BERNARD,

			Fabien DUFALLY, Marie-Hélène DES ESGAULX, Xavier PARIS, David DELIGEY, Bernard COLLINET, Elisabeth REZER- SANDILLON, François DELUGA, Karine DESMOULIN et Valérie COLLADO
--	--	--	--



**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 10 JUILLET 2020 À 15 H**

Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 15h, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 4 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la patinoire municipale de GUJAN-MESTRAS, sise Place Charles de Gaulle, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 44

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

George AMBROISE, May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Patrice BEUNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Chantal DABÉ, Patrick DAVET, Valentin DEISS, Philippe DE LAS HERAS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Sophie DEVILLIERS, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Anne ELISSALDE (jusqu'à la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 6^{ème} Vice-Président), Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENÇO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIÉ, Marc MURET, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Marielle PHILIP, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI, Cyril SOCOLOVERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Valérie COLLADO a donné pouvoir à François DELUGA

Bernard COLLINET a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Anne ELISSALDE a donné pouvoir à Jacques CHAUVET (à partir de la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 7^{ème} Vice-Président)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Karine DESMOULIN est désignée comme Secrétaire de Séance et Christelle JECKEL comme Secrétaire Adjointe



RAPPORTEUR : Maria-Hélène DES ESGAUX

N° DEL-2020-07-001

**INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)**

Mes Chers Collègues,

En application de l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseillers délégués des Conseils Municipaux des communes d'Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, et Le Telch ont été dûment convoqués le 4 juillet 2020 pour l'installation du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 qui se tient à la patinoire municipale de la ville de Gujan-Mestras.

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre et la répartition des sièges de Conseillers Communautaires au sein de la COBAS à compter du renouvellement des Conseils Municipaux.

Conformément à l'article L.5211-6-1 du CGCT, le Conseil Communautaire est composé des conseillers municipaux délégués des communes :

ARCACHON

- Yves FOULON
- Yves HERSZFELD
- Sophie DEVILLIERS
- May ANTOUN
- Patrice BEUNARD
- Geneviève BORDEDEBAT
- Paul SCAPPAZZONI

LA TESTE DE BUCH

- Patrick DAVET
- Gérard SAGNES
- Brigitte GRONDONA
- Bruno PASTOUREAU
- Dominique POULAIN
- Jean-François BOUDIGUE
- Catherine OTHABURU
- Christelle JECKEL
- Isabelle DEVARIEUX
- Pascal BERILLON
- Eric BERNARD
- Nathalie DELFAUD
- Georges AMBROISE
- Marc MURET
- Marielle PHILIP

- Thierry MAISONNAVE
- Christine DELMAS
- Valentin DEÏSS

GUJAN-MESTRAS

- Marie-Hélène DES ESGAULX
- Xavier PARIS
- Evelyne DONZEAUD
- André MOUSTIÉ
- Elisabeth REZER-SANDILLON
- Magdalena RUIZ
- Bernard COLLINET
- Jean-Jacques GERMANEAU
- Chantal DABÉ
- Sylvie BANSARD
- Bruno DUMONTEIL
- Jacques CHAUVET
- Anne ELISSALDE
- Tony LOURENÇO

LE TEICH

- François DELUGA
- Karine DESMOULIN
- Cyril SOCOLOVERT
- Valérie COLLADO
- Philippe DE LAS HERAS

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de l'installation du nouveau Conseil Communautaire de la COBAS.

Le Conseil a PRIS ACTE

Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 16 juillet 2020
Marie-Hélène DES ESGAULX
PRÉSIDENTE de la COBAS



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-243300563-20200710-DEL-2020-07-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 10 JUILLET 2020 À 15 H**

Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 15h, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 4 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la patinoire municipale de GUJAN-MESTRAS, sise Place Charles de Gaulle, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 44

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

George AMBROISE, May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Patrice BEUNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Chantal DABÉ, Patrick DAVET, Valentin DEISS, Philippe DE LAS HERAS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Sophie DEVILLIERS, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Anne ELISSALDE (jusqu'à la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 6^{ème} Vice-Président), Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENÇO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIÉ, Marc MURET, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Marielle PHILIP, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI, Cyril SOCOLOVERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Valérie COLLADO a donné pouvoir à François DELUGA

Bernard COLLINET a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Anne ELISSALDE a donné pouvoir à Jacques CHAUVET (à partir de la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 7^{ème} Vice-Président)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Karine DESMOULIN est désignée comme Secrétaire de Séance et Christelle JECKEL comme Secrétaire Adjointe



RAPPORTEUR : André MOUSTIÉ

N° DEL-2020-07-002

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)**

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Communautaire ayant été régulièrement convoqué dans les conditions fixées par l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Communautaire ont été déclarés installés dans leur fonction sous la présidence du Président sortant.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Communautaire a procédé à la désignation d'un de ses membres en qualité de secrétaire de séance.

À la suite, le Conseil Communautaire doit procéder, sous la présidence du doyen(e) d'âge de l'assemblée en application de l'article L.2122-8 du CGCT, et après recueil de candidatures, à l'élection du Président, les conditions de quorum étant remplies.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT, l'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-8, L.5211-8-1 et L.5211-9,

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à la désignation de Madame Karine DESMOULIN en qualité de secrétaire de séance,

CONSIDÉRANT que sous la présidence de Monsieur André MOUSTIÉ, doyen d'âge, les conditions de quorum étant remplies, il est procédé au vote au scrutin secret pour l'élection du Président,

Les candidatures de Monsieur Valentin DEISS et Madame Marie-Hélène DES ESGAULX ayant été recueillies à cette fonction,

CONSIDÉRANT que Monsieur Patrice BEUNARD et Monsieur Bruno DUMONTEIL, assesseurs, constituent le bureau de vote,

CONSIDÉRANT qu'à l'appel de leur nom, chaque conseiller communautaire procède au vote,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue du dépouillement, les résultats de l'élection du Président sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

- nombre de suffrages exprimés : 43

CONSIDÉRANT qu'ont obtenu :

- Monsieur Valentin DEISS : 4 voix
- Madame Marie-Hélène DES ESGAULX : 39 voix

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre et la répartition des sièges de Conseillers Communautaires à compter du renouvellement des Conseils Municipaux,
VU la feuille de proclamation de l'élection du Président annexée à la présente délibération,
VU les résultats du scrutin,

Madame Marie-Hélène DES ESGAULX est proclamée Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et est déclarée installée.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 16 juillet 2020
Marie-Hélène DES ESGAULX
PRÉSIDENTE de la COBAS



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-243300563-20200710-DEL-2020-07-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 10 JUILLET 2020 À 15 H**

Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 15h, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 4 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la patinoire municipale de GUJAN-MESTRAS, sise Place Charles de Gaulle, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 44

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

George AMBROISE, May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Patrice BEUNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Chantal DABÉ, Patrick DAVET, Valentin DEISS, Philippe DE LAS HERAS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Sophie DEVILLIERS, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Anne ELISSALDE (jusqu'à la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 6^{ème} Vice-Président), Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENÇO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIÉ, Marc MURET, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Marielle PHILIP, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI, Cyril SOCOLOVERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Valérie COLLADO a donné pouvoir à François DELUGA

Bernard COLLINET a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Anne ELISSALDE a donné pouvoir à Jacques CHAUVET (à partir de la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 7^{ème} Vice-Président)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Karine DESMOULIN est désignée comme Secrétaire de Séance et Christelle JECKEL comme Secrétaire Adjointe



RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

N° DEL-2020-07-003

**FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS,
MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE, AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)**

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Bureau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux-tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Il est donc possible de retenir un nombre de Vice-Présidents compris entre 9 et 14.

La règle applicable lors de la création de la communauté d'agglomération étant un nombre de Vice-Présidents limité à 30 % de l'effectif de l'organe délibérant, le nombre de membres du Bureau en dehors du Président avait été fixé à 16, répartis comme suit :

- ARCACHON : 2 Vice-Présidents
- LA TESTE DE BUCH : 5 Vice-Présidents
- GUJAN-MESTRAS : 4 Vice-Présidents
- LE TEICH : 1 Vice-Président
- 1 Conseiller Délégué par commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre et la répartition des sièges de Conseillers Communautaires à compter du renouvellement des Conseils Municipaux,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir reconduire cette composition à savoir :

- FIXER à 12 le nombre de Vice-Présidents répartis comme indiqué ci-dessus ;
- FIXER à 4 le nombre de Conseillers Délégués, membres du Bureau, à raison d'un par commune.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Arcachon, le 16 juillet 2020

Marie-Hélène DES ESGAULX

PRÉSIDENTE de la COBAS



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

035-243300563-20200710-DEL-2020-07-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 10 JUILLET 2020 À 15 H**

Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 15h, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 4 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la patinoire municipale de GUJAN-MESTRAS, sise Place Charles de Gaulle, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 44

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

George AMBROISE, May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Patrice BEUNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Chantal DABÉ, Patrick DAVET, Valentin DEISS, Philippe DE LAS HERAS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Sophie DEVILLIERS, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Anne ELISSALDE (jusqu'à la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 6^{ème} Vice-Président), Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENÇO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIÉ, Marc MURET, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Marielle PHILIP, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI, Cyril SOCOLOVERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Valérie COLLADO a donné pouvoir à François DELUGA

Bernard COLLINET a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Anne ELISSALDE a donné pouvoir à Jacques CHAUVET (à partir de la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 7^{ème} Vice-Président)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Karine DESMOULIN est désignée comme Secrétaire de Séance et Christelle JECKEL comme Secrétaire Adjointe



RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

N° DEL-2020-07-004

**ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS,
MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE,
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)**

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Bureau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Après ouverture du scrutin par le Président, il est procédé à l'élection des 12 Vice-Présidents et 4 conseillers délégués, membres du Bureau Communautaire, par vote à bulletin secret, au scrutin uninominal.

Le dépouillement opéré par les assesseurs :

- Monsieur Patrice BEUNARD
- Monsieur Bruno DUMONTEIL

donne les résultats suivants :

1° Vice-Président :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
- nombre de suffrages exprimés : 39

Monsieur Patrick DAVET ayant obtenu 39 voix est déclaré élu.

2° Vice-Président :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 43

Monsieur Yves FOULON ayant obtenu 43 voix est déclaré élu.

3° Vice-Président :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 44

Monsieur François DELUGA ayant obtenu 44 voix est déclaré élu.

4° Vice-Président :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- nombre de suffrages exprimés : 42

Monsieur Xavier PARIS ayant obtenu 42 voix est déclaré élu.

5° Vice-Président :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- nombre de suffrages exprimés : 40

Monsieur Gérard SAGNES ayant obtenu 40 voix est déclaré élu.

6° Vice-Président :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 43

Monsieur Patrice BEUNARD ayant obtenu 43 voix est déclaré élu.

7° Vice-Président :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- nombre de suffrages exprimés : 40

Monsieur Pascal BERILLON ayant obtenu 40 voix est déclaré élu.

8° Vice-Président :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- nombre de suffrages exprimés : 41

Monsieur André MOUSTIÉ ayant obtenu 41 voix est déclaré élu.

9° Vice-Président :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
- nombre de suffrages exprimés : 39

Monsieur Éric BERNARD ayant obtenu 39 voix est déclaré élu.

10° Vice-Présidente :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 43

Madame Elisabeth REZER-SANDILLON ayant obtenu 43 voix est déclarée élue.

11° Vice-Présidente :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 43

Madame Sylvie BANSARD ayant obtenu 43 voix est déclarée élue.

12° Vice-Présidente :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
- nombre de suffrages exprimés : 39

Madame Nathalie DELFAUD ayant obtenu 39 voix est déclarée élue.

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE POUR ARCACHON :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 44

Madame May ANTOUN ayant obtenu 44 voix est déclarée élue.

CONSEILLER DÉLÉGUÉ POUR LA TESTE DE BUCH :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
- nombre de suffrages exprimés : 39

Monsieur Jean-François BOUDIGUE ayant obtenu 39 voix est déclaré élu.

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE POUR GUJAN-MESTRAS :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 44

Madame Evelyne DONZEAUD ayant obtenu 44 voix est déclarée élue.

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE POUR LE TEICH :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 44
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 43

Madame Karine DESMOULIN ayant obtenu 43 voix est déclarée élue.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211- 10,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre et la répartition des sièges de Conseillers Communautaires à compter du renouvellement des Conseils Municipaux,
VU la feuille de proclamation de l'élection des Vice-Présidents et des Conseillers Délégués annexée à la présente délibération.

VU les résultats du scrutin,

Monsieur Patrick DAVET, Monsieur Yves FOULON, Monsieur François DELLIGA, Monsieur Xavier PARIS, Monsieur Gérard SAGNES, Monsieur Patrice BEUNARD, Monsieur Pascal BERILLON, Monsieur André MOUSTIÉ, Monsieur Éric BERNARD, Madame Elisabeth REZER-SANDILLON, Madame Sylvie BANSARD et Madame Nathalie DELFAUD, sont proclamés Vice-Présidents et sont déclarés installés.

Madame May ANTOUN, Monsieur Jean-François BOUDIGUE, Madame Evelyne DONZEAUD et Madame Karine DESMOULIN, sont proclamés Conseillers Délégués et sont déclarés installés.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 16 juillet 2020
Marie-Hélène DES ESGAULX
PRÉSIDENTE de la COBAS



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-243300563-20200710-DEL-2020-07-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 10 JUILLET 2020 À 15 H**

Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 15h, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 4 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la patinoire municipale de GUJAN-MESTRAS, sise Place Charles de Gaulle, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 44

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

George AMBROISE, May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Patrice BEUNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Chantal DABÉ, Patrick DAVET, Valentin DEISS, Philippe DE LAS HERAS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Sophie DEVILLIERS, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Anne ELISSALDE (jusqu'à la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 6^{ème} Vice-Président), Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENÇO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIÉ, Marc MURET, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Marielle PHILIP, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI, Cyril SOCOLOVERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Valérie COLLADO a donné pouvoir à François DELUGA

Bernard COLLINET a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Anne ELISSALDE a donné pouvoir à Jacques CHAUVET (à partir de la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 7^{ème} Vice-Président)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Karine DESMOULIN est désignée comme Secrétaire de Séance et Christelle JECKEL comme Secrétaire Adjointe



RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

N° DEL-2020-07-005

**LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PAR LE PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)**

Mes Chers Collègues,

L'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT. Conformément à cet article, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local dont il vous est donné lecture.

Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la lecture de la charta de l'élu local et de la remise sur table d'une copie de cette charte.

Le Conseil a PRIS ACTE
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 10 juillet 2020
Marie-Hélène DES ESGAULX
PRÉSIDENTE de la COBAS



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-243300563-20200710-DEL-2020-07-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 10 JUILLET 2020 À 15 H**

Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 15h, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 4 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la patinoire municipale de GUJAN-MESTRAS, sise Place Charles de Gaulle, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 44

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

George AMBROISE, May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Patrice BEUNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Chantal DABÉ, Patrick DAVET, Valentin DEISS, Philippe DE LAS HERAS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Sophie DEVILLIERS, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Anne ELISSALDE (jusqu'à la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 6^{ème} Vice-Président), Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENÇO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIÉ, Marc MURET, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Marielle PHILIP, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI, Cyril SOCOLOVERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Valérie COLLADO a donné pouvoir à François DELUGA

Bernard COLLINET a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Anne ELISSALDE a donné pouvoir à Jacques CHAUVET (à partir de la délibération n° DEL-2020-07-004 : élection du 7^{ème} Vice-Président)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Karine DESMOULIN est désignée comme Secrétaire de Séance et Christelle JECKEL comme Secrétaire Adjointe



RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

N° DEL-2020-07-006

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COBAS AU SIBA

Mes Chers Collègues,

L'article 8 des statuts du SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon) fixe à 19 le nombre de représentants de la COBAS au sein du syndicat conformément à la délibération du Comité Syndical du 27 septembre 2019, approuvée par arrêté préfectoral du 30 décembre 2019.

La composition est fixée selon la répartition de la population légale, telle qu'établie sur le dernier recensement INSEE connu au 1^{er} janvier 2019 (base 2016) comme suit :

- ARCACHON : 4
- LA TESTE DE BUCH : 7
- GUJAN-MESTRAS : 5
- LE TEICH : 3

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 (article 99) relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, précise que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret à la majorité absolue.

Chaque commune ayant fait connaître ses représentants, je vous invite à procéder à l'élection des délégués de la communauté au SIBA, au scrutin de liste à bulletin secret.

Il vous est proposé que le dépôt des listes ait lieu durant une suspension de séance.

La liste proposée est la suivante :

- Yves FOULON
- Patrice BEUNARD
- Paul SCAPPAZZONI
- Sophie DEVILLIERS
- Patrick DAVET
- Brigitte GRONDONA
- Gérard SAGNES
- Catherine OTHABURU
- Dominique POULAIN
- Eric BERNARD
- Fabien DUFALLY
- Marie-Hélène DES ESGAULX
- Xavier PARIS
- David DELIGEY
- Bernard COLLINET
- Elisabeth REZER-SANDILLON
- François DELUGA
- Karine DESMOULIN
- Valérie COLLADO

Le dépouillement opéré par les assesseurs :

- Monsieur Patrice BEUNARD
- Monsieur Bruno DUMONTEIL

donne les résultats suivants :

- bulletins trouvés dans l'urne : 44
- bulletins blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 44

- Yves FOULON	44 voix
- Patrice BEUNARD	44 voix
- Paul SCAPPAZZONI.....	44 voix
- Sophie DEVILLIERS.....	44 voix
- Patrick DAVET.....	44 voix
- Brigitte GRONDONA.....	44 voix
- Gérard SAGNES.....	44 voix
- Catherine OTHABURU	44 voix
- Dominique POULAIN	44 voix
- Eric BERNARD.....	44 voix
- Fabien DUFALLY.....	44 voix
- Marie-Hélène DES ESGAULX	44 voix
- Xavier PARIS.....	44 voix
- David DELIGEY	44 voix
- Bernard COLLINET.....	44 voix
- Elisabeth REZER-SANDILLON.....	44 voix
- François DELUGA	44 voix
- Karine DESMOULIN	44 voix
- Valérie COLLADO.....	44 voix

Sont élus représentants de la COBAS au sein du Comité Syndical du SIBA.

Et ont signé les membres présents
Pour **extrait certifié conforme**
Arcachon, le 16 juillet 2020
Marie-Hélène DES ESGAULX
PRÉSIDENTE de la COBAS



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-243300563-20200710-DEL-2020-07-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX

